



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Montagne : Pyrenees-Atlantiques

Question écrite n° 4305

Texte de la question

M Alain Lamassoure appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les difficultés de financement du contrat d'aménagement global d'exploitation, réserve par priorité aux jeunes agriculteurs de la zone de montagne. Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, ce programme qui a pour but de faciliter le maintien des jeunes et de valoriser la production laitière ovine a connu un réel succès. En effet, 403 dossiers sont en attente et correspondent à un besoin de financement de 18 millions de francs. Or la dotation de l'Etat affectée à ce programme n'excède pas actuellement 3 millions de francs. Afin de ne pas décourager les jeunes exploitants, il demande un accroissement de la dotation de l'Etat pour permettre de réduire les délais d'attente à deux ou trois ans.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'agriculture et de la forêt participe effectivement au financement des contrats d'aménagement global d'exploitations agricoles au niveau de 3 MF par an sur le chapitre des grands aménagements régionaux. Cet effort, qui est important puisqu'il représente près de 20 p 100 de la partie consacrée à la région Aquitaine de cette ligne budgétaire, ne peut être portée à un niveau supérieur. Au titre du Xe plan, la participation de l'Etat a donc été confirmée sur les mêmes bases de 3 MF par an. Cet engagement permettra de compléter le financement par un montant équivalent du conseil régional d'Aquitaine et un montant de l'ordre d'un million de francs, sous réserve de l'accord de la DATAR, sur les dotations du FIDAR. Ce cofinancement porterait le niveau du programme à 7 MF par an permettant ainsi d'accélérer l'engagement des dossiers en attente.

Données clés

Auteur : [M. Lamassoure Alain](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4305

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2948